

# AUTONOMIE SDMIS LE MAG



**DOSSIER**

**POLYEXPOSITION :**  
**L'USURE INVISIBLE DES**  
**SAPEURS-POMPIERS**

**Enquête spéciale**  
"Quand le métier expose  
à tout, tout le temps"

## Elections PRO !

2026 marque une année électorale dense ! Avec la CATSIS en mai et le CST en fin d'année. **Pourquoi faire le choix ATONOME ?**

**Du 12 au 19 mai 2026**

**69** SYNDICAT AUTONOME **SPPNO**

**69** SYNDICAT AUTONOME **PATS.C**

**FA** SPP-PATS

**Elections PRO**

**TOUS ESSENTIELS**  
Votez Autonomes

**100%**  
CATÉGORIE C

**#FASPP PATS**

**MAI 2026**  
**#JE VOTE AUTONOME**

# POLYEXPOSITION : L'USURE INVISIBLE DES SAPEURS-POMPIERS



**Ils protègent. Ils interviennent. Ils encaissent.**

**Mais qui protège ceux qui protègent ?**

Ils interviennent dans les flammes, les accidents, les violences urbaines, les crises sanitaires. **Ils sont là quand tout vacille.** Mais derrière l'image héroïque, une autre vérité s'impose, les sapeurs-pompiers professionnels sont exposés à une multitude de risques simultanés, **une polyexposition qui façonne leur santé, leur carrière et leur avenir.**

Cette enquête dévoile ce phénomène encore trop méconnu, et **montre comment, localement, le Syndicat Autonome SDMIS construit** une stratégie moderne, fondée sur la donnée, la prévention et la responsabilité institutionnelle.



# Polyexposition :

## *un mot technique pour une réalité quotidienne*

Être exposé à plusieurs risques en même temps, de manière répétée, cumulative et durable, c'est la définition simple d'un phénomène complexe.

Dans une même intervention, un pompier peut affronter :

- des fumées toxiques
- une chaleur extrême
- une charge physique intense
- un stress opérationnel
- un risque d'agression
- une pression organisationnelle



***“On sort d'un feu, mais le feu ne sort pas de nous.”***

### ***Les risques opérationnels : l'exposition visible... et invisible***

**Les toxiques** : un ennemi silencieux Les fumées contiennent des dizaines de composés dangereux. Même avec les EPI, la contamination cutanée et respiratoire persiste.

**La chaleur** : un accélérateur de pénétration des toxiques La déshydratation augmente la perméabilité de la peau. Les toxiques pénètrent plus vite et plus profondément.

**Les effets différés** : certains composés restent dans l'organisme jusqu'à 20 heures après l'intervention.



Julien, 34 ans, SPPNO

*« On parle souvent du feu, mais très peu de ce qu'il laisse derrière lui. Les fumées, on les respire, on les porte sur la peau, on les ramène à la caserne. On sort d'un feu, mais le feu ne sort pas de nous. »*

### ***Les risques organisationnels : l'usure silencieuse***

**Temps de travail** : la fatigue comme facteur aggravant gardes longues, nuits hachées, dette de sommeil chronique, acyclique, les cycles circadiens sont altérés. Le corps ne récupère plus.

**Conditions de travail** : intensification et manque de moyens Les interventions augmentent, les effectifs stagnent.

**Stress opérationnel** : conduite opérationnelle, effets et risques therimques, interventions difficiles, agressions, la décontamination post-intervention nécessitent des doctrines plus protectrices.

### ***Les risques psychologiques : l'autre contamination***

Les interventions traumatisantes, la pression hiérarchique, les tensions internes, les situations de harcèlement moral... Les RPS explosent.

Selon les données nationales, 20 % des SPP présentent un risque d'épuisement professionnel.

# “Quand le droit devient un rempart”

Il arrive que les combats les plus importants ne se jouent pas dans les flammes, mais dans le silence d'une salle d'audience. **Quand le Syndicat Autonome SDMIS a saisi le Tribunal administratif, ce n'était pas pour un détail technique**, c'était pour rappeler une évidence oubliée. Le suivi médical post professionnel des sapeurs-pompiers et personnels ATS ne reflétait plus la réalité de leurs expositions.

Le SMPP, pourtant prévu par un décret de 2015, devait protéger les agents. Dix ans plus tard, rien. Pas d'application. Pas de volonté. Pas de reconnaissance. **Les préfets et les élus détournent le regard, comme si la santé des soldat du feu ne valait rien.**

Et puis il y a eu Jean-Yves Guyot. Une carrière entière au service du public, des milliers d'interventions, en jours en nuit, en nuits profondes à n'en plus finir...**Et au moment de partir à la retraite, nous y avons cru ! Mais non, pas de SMPP, pas de bilan digne de ce nom.** Comme tous les SPPNO, il a rempli le formulaire que le Syndicat Autonome a lui-même conçu, faute de dispositif officiel. Un travail nécessaire, qui n'aurait jamais dû exister.

Alors les Autonomes ont décidé de faire ce que l'administration refusait de faire. Appliquer la loi. **Le recours au Tribunal administratif a été un tournant.** Dans le dossier, il y a des chiffres, des expositions, des nuits, des toxiques, des vies. Et le Tribunal va statuer.

La décision doit obliger l'administration à revoir sa copie et ouvrir la voie à un SMPP réellement adapté à la polyexposition. **Elle rappellera que le droit peut devenir un rempart, quand la politique s'endort. Alors certains se réveillent avec une demande de F3SCT, alors même qu'ils n'ont jamais répondu à nos courriers de demandes de demandes de travail en Intersyndicale sur ce sujet majeur !**

Et pendant que les Autonomes avec les agents font bouger les lignes jusqu'au ministère de l'Intérieur, pendant que les experts nationaux reconnaissent enfin l'urgence, sur le terrain, une vérité persistait ! **La loi existe, mais elle n'est toujours pas appliquée.** Alors le combat continue. Pour Jean-Yves. Pour ceux qui partent, eux qu'on a perdu emportés par la maladie. Pour ceux qui restent. Pour ceux qui montent dans le fourgon demain matin. **Parce que protéger ceux qui protègent n'est pas une option. C'est une obligation.**



# *Victoire historique : l'accès aux données professionnelles*

Après plusieurs mois de travail, le Syndicat Autonome SDMIS a obtenu un accès inédit aux données professionnelles des agents.



***Une révolution :***  
*pour la première fois, les sapeurs-pompiers peuvent prouver  
scientifiquement leur usure professionnelle.*

## Données désormais analysables :

- Disponibilité opérationnelle
- Nombre d'interventions
- Typologie (incendie, SSUAP, SR, DIV, spécialités)
- Postes occupés (équipier, chef d'équipe, conducteur, chef d'agrès)
- Durée des interventions
- Exposition jour / nuit / nuit profonde
- Régimes de travail, cycle, acyclique
- Amplitudes horaires



## ***“Un droit arraché, pas offert”***

Obtenir l'accès aux données professionnelles n'a rien eu d'une formalité. C'est un droit que le Syndicat Autonome SDMIS a dû arracher, patiemment, méthodiquement, face à une direction campée dans un refus total, **un refus sans justification, sans argument, sans transparence.**

**Un refus qui en disait long.**

Dans ce silence administratif, les Autonomes ont choisi une stratégie simple, **donner aux agents ce que l'institution leur refusait.** Permettre à chacun de connaître sa disponibilité opérationnelle, ses interventions, ses postes occupés, ses nuits profondes, ses amplitudes horaires. Permettre à chacun de voir, noir sur blanc, l'usure réelle de son métier.

**Ce combat, ils l'ont mené seuls. Aucune autre organisation syndicale n'a soutenu la démarche. Aucun relais institutionnel.** Aucun appui politique.

**Ce sont les agents eux-mêmes qui ont rendu la victoire possible.** Leur participation massive à la grande enquête d'opinion a créé un rapport de force inédit. Elle a montré que la demande n'était pas corporatiste, mais collective. Elle a donné du poids, du sens, de la légitimité.

Et lorsque l'accès aux données a enfin été obtenu, ce n'était pas seulement une avancée technique. **C'était un basculement. Pour la première fois, les sapeurs-pompiers pouvaient prouver scientifiquement leur usure professionnelle.** Pour la première fois, chacun pouvait accéder à sa propre histoire opérationnelle. **Pour la première fois, la prévention pouvait s'appuyer sur des faits, pas sur des impressions.**

Ce nouveau droit n'est pas un luxe. C'est un outil indispensable. Un outil de transparence, de justice, de santé publique. Un outil que les Autonomes ont conquis pour tous, malgré les obstacles, malgré l'isolement, malgré les refus.

**Un droit arraché, pas offert. Et un droit qui change tout.**

# “protéger ceux qui protègent, c’est reconnaître la réalité de leurs expositions”

**Élus :**  
*la responsabilité ne se délègue pas*

**Polyexposition** : un enjeu de santé publique  
Les sapeurs-pompiers sont exposés à des risques publics, liés à la nature même de leur mission.

## **Responsabilité politique**

Les élus doivent garantir des conditions de travail sûres, financer les équipements adaptés, soutenir les doctrines protectrices, reconnaître statutairement la réalité des expositions.

## **Responsabilité institutionnelle**

Le SDMIS a une obligation légale : prévenir les risques, protéger la santé physique et mentale, adapter les moyens aux risques réels.

“ Steeve 47 ans, président SA SDMIS

«*La polyexposition n’est pas une théorie. C’est ce que l’on vit chaque jour. Nous avons obtenu l’accès aux données professionnelles parce que personne ne pouvait parler de prévention sans connaître la réalité du terrain.*

Notre démarche au Tribunal administratif sur le SMPP n’était pas symbolique, c’était une nécessité. **Nous ne demandons pas des privilèges. Nous demandons la vérité.** »



## *Pourquoi tout cela compte, la question du reclassement.*

La **polyexposition n'est pas un concept abstrait**. Ce n'est pas un mot de plus dans un rapport, ni une formule technique réservée aux spécialistes. **C'est un critère statutaire, inscrit dans le droit, reconnu par l'État, utilisé pour classer certains métiers** dans la catégorie Super Active. Police, administration pénitentiaire, douanes, **partout où l'exposition cumulée aux risques est avérée, la reconnaissance suit.**

*Partout... sauf chez les sapeurs-pompiers.*

Et pourtant, qui d'autre enchaîne les sorties en jours en nuit, en nuits profondes, les fumées toxiques, les violences urbaines, les accidents, les feux, les interventions marquante, les charges thermiques, les stress répétés, les rythmes acycliques, amplitudes horaires démesurées ? Qui d'autre cumule autant de risques, simultanément, durablement, silencieusement ? Le classement des sapeurs-pompiers en Active n'est pas seulement un anachronisme. C'est une injustice structurelle.

## **Rendre visible l'invisible**

**La polyexposition marque les corps.** Elle marque les esprits. Elle marque les carrières. Elle s'inscrit dans les poumons, dans les articulations, dans le sommeil, dans la mémoire. **Elle s'accumule,** elle s'infiltré, elle s'impose. **Elle ne disparaît pas avec la fin de garde, ni avec la retraite.**



Pendant longtemps, **cette usure est restée invisible.** Invisible dans les bilans médicaux. Invisible dans les statistiques. Invisible dans les décisions administratives. Invisible dans les textes statutaires.

**C'est précisément pour cela que le travail du Syndicat Autonome SDMIS change tout.**

En amorçant une volonté de documentation des expositions, en analysant les données professionnelles, en révélant les impacts des régimes de travail, des périodes opérationnelles, des postes occupés, des interventions répétées, des amplitudes horaires, les Autonomes rend visible ce que personne n'a la volonté de faire, l'objectif est de rendre visible l'invisible. **De transformer ce qui est considéré aujourd'hui comme des ressentis en faits.** Des témoignages en preuves. **Des parcours individuels en réalité collective.**

**A nos amis qui luttent contre la maladie et à ceux partis trop tôt ...**

# Elections Pro ! CAP sur la CATSIS

## Du 12 au 19 mai 2026

### AUTONOME, la force du concret

Depuis 2020, nous avons prouvé que la compétence change tout. En 2026, nous poursuivrons ce travail avec la même détermination :

- défendre ton métier,
- protéger les centres,
- garantir un SDMIS cohérent,
- porter une vision solide et durable.

**FA**  
SPP-PATS

**Elections PRO**

**TOUS ESSENTIELS**  
Votez Autonomes

100%  
CATÉGORIE C

**#FASPP  
PATS**

**MAI 2026**  
**#JE VOTE AUTONOME**

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS, RÉUSSIR ENSEMBLE

**FÉDÉRATION AUTONOME SPP - PATS**  
04 33 34 81 09  
06270 Villemeuve-Loubet  
secretariat@faspp-pats.org  
www.faspp-pats.org

**FA**

**69**

**SYNDICAT AUTONOME  
SPPNO**

**69**

**SYNDICAT AUTONOME  
PATS.C**

# “Élections professionnelles 2026 : comprendre l'enjeu, mesurer l'impact”

**2020 2026 :  
six années de combats structurants**

## **Un rendez-vous décisif pour notre métier**

Tous les six ans, les élections professionnelles redessinent l'équilibre syndical du SDMIS. Ce n'est pas un simple vote administratif, c'est le moment où les personnels choisissent la voix qui portera leurs revendications, leurs conditions de travail et leur avenir opérationnel.

Depuis 2020, AUTONOME malgré avoir été longtemps mis à l'écart, **a démontré qu'un syndicat peut être à la fois exigeant, technique, stratégique et utile.**

Les élections 2026 ne sont pas une rupture : elles sont la continuité d'un travail engagé, structuré et assumé.



## ***Dès 2020, AUTONOME a identifié les urgences majeures, 2 exemples***

### **1. Le financement du SDMIS**

Nous avons mis en lumière un sujet que personne n'osait aborder :

- le coût du sauvé,
- l'absence de financement clair des missions SSUAP,
- la nécessité d'une contribution équitable des acteurs institutionnels.

Cette bataille, portée jusqu'à la PCA en 2022, a permis d'ouvrir un débat essentiel, qui et comment sommes nous financés réellement pour ce que vous faites chaque jour ?

### **2. La réponse opérationnelle**

Face à un SDMIS figé dans des textes obsolètes, AUTONOME a imposé une mise à jour des arrêtés structurants :

- Mise en conformité du SACR
- Inscription de la révision du Règlement Opérationnel
- Travail sur le classement des centres

Ces avancées ne sont pas théoriques, elles conditionnent le maillage, les délais d'intervention, la sécurité des équipes et la cohérence opérationnelle.

**Un programme sérieux et engagé    Plateforme web - tous les dossiers**

***Clic le texte  
ou scan*** ➔

